

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

**PROJETS DE RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS 2022
DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, Peggy Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay :

QUE selon l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis vous est donné afin de remplacer le dépôt des projets de règlements, par la soussignée, madame Peggy Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, et que lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay du 24 novembre 2022, à 19 h, qui aura lieu à la salle des Chevaliers de Colomb de Saint-Honoré, les projets de règlements suivants seront soumis pour adoption :

- Projet de règlement ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de fonctionnement et d'aménagement pour l'exercice financier 2022;
- Projet de règlement ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service d'évaluation pour l'exercice financier 2022;
- Projet de règlement ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de sécurité incendie pour l'exercice financier 2022;
- Projet de règlement ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de la gestion des matières résiduelles pour l'exercice financier 2022;
- Projet de règlement ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de promotion et développement économique pour l'exercice financier 2022;
- Projet de règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière générale applicable aux immeubles situés sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que la tarification de Service pour la gestion des matières résiduelles pour l'exercice financier 2022;
- Projet de règlement ayant pour objet de fixer les contributions des municipalités participantes en regard du Service de téléphonie IP pour l'exercice financier 2022;
- Projet de règlement ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de logement social pour l'exercice financier 2022.

QU'une copie desdits règlements est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay, situé au 3110, boulevard Martel, Saint-Honoré.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 12^e jour de novembre 2021.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière,


Peggy Lemieux

PL/jb